

## FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

### Rapport d'activités Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2025

Adoption par le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel  
Séance ordinaire du 27 août 2025  
Résolution 2025-08-234



## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	II
BILAN .....	1
PRIORITÉS D'INTERVENTION.....	3
LISTE DES PROJETS, DES CONTRATS OU DES MANDATS .....	4
CONCLUSION.....	7

## BILAN

En octobre 2019, le gouvernement du Québec et le milieu municipal ont conclu le partenariat 2020-2024. Cette entente prévoit des retombées totalisant 1,2 G\$, notamment grâce à la création du Fonds régions et ruralité. Son objectif est de stimuler le dynamisme de l'ensemble des municipalités du Québec.

Ce fonds est structuré en quatre volets distincts. Le volet 2, dédié au soutien de la compétence en développement local et régional, est confié exclusivement aux municipalités régionales de comté (MRC). Il vise à appuyer ces dernières dans leur rôle clé de planification, de concertation et de mise en œuvre d'initiatives favorisant le développement de leur territoire.

Dans le cadre de l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 - Soutien à la compétence du développement local et régional des MRC, conclue le 31 mars 2020 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Pierre-De-Saurel, un financement total de 1 330 833 \$ a été alloué à la MRC pour l'année 2025. Ce rapport fait état de l'utilisation de ce fonds pour l'année 2025, en tenant compte des priorités définies par les membres du Conseil de la MRC et du cadre normatif du Fonds régions et ruralité – volet 2 (FRR-2), qui décrit les champs d'intervention admissibles au financement pour les MRC. **L'année 2025 constitue une année de prolongation accordée par le ministère afin de permettre l'écoulement des sommes résiduelles et d'assurer le maintien des fonds en place jusqu'à la prochaine entente.** Cette aide gouvernementale, accordée sous la forme d'une subvention, remplace le Fonds de développement des territoires (FDT) qui était auparavant octroyé pour le maintien des travaux en matière d'aménagement du territoire, de développement économique régional et de soutien à l'entrepreneuriat ainsi que du développement rural.

Le territoire visé par l'entente du FRR-2 pour la MRC de Pierre-De Saurel couvre les douze municipalités suivantes : Sorel-Tracy, Saint-Robert, Saint-Aimé, Saint-David, Saint-Gérard-Majella, Saint-Roch-de-Richelieu, Sainte-Anne-de-Sorel, Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Ours, Yamaska, Massueville, Saint-Joseph-de-Sorel.

La répartition des fonds a été réalisée selon un consensus qui prend en compte trois critères spécifiques : 50 % du montant total attribué à parts égales entre les municipalités, 45 % en fonction de la population, et 5 % selon l'indice de vitalité économique de 2020. Cette approche permet de répondre aux besoins spécifiques des municipalités tout en favorisant un développement équilibré et inclusif sur l'ensemble du territoire de la MRC de Pierre-De-Saurel.

---

À sa séance ordinaire du 10 avril 2024, la MRC, par sa résolution 2024-04-107, adoptait la répartition de la subvention du volet 2 du FRR en 4 parties :

<b>Partie 1</b>	<b>Fonctionnement de la MRC</b>	<b>362 931 \$</b>
1.1	Aménagement du territoire	155 000 \$
1.2	Immigration	50 000 \$
1.3	Plan de développement de la zone agricole (PDZA)	30 000 \$
1.4	Politique culturelle	55 931 \$
1.5	Plan régional des milieux naturels (PRMN)	72 000 \$
<b>Partie 2</b>	<b>Soutien aux organismes de développement régional</b>	<b>275 000 \$</b>
2.1	DÉPS PDS	275 000 \$
<b>Partie 3</b>	<b>Soutien au développement de projets municipaux</b>	<b>562 902 \$</b>
3.1	Saint-David	26 672,56 \$
3.2	Massueville	31 121,96 \$
3.3	Saint-Aimé	26 345,80 \$
3.4	Saint-Robert	34 018,89 \$
3.5	Sainte-Victoire-de-Sorel	27 954,39 \$
3.6	Saint-Ours	28 465,65 \$
3.7	Saint-Roch-de-Richelieu	11 830,35 \$
3.8	Saint-Joseph-de-Sorel	67 289,83 \$
3.9	Sorel-Tracy	201 968,22 \$
3.10	Sainte-Anne-de-Sorel	27 189,67 \$
3.11	Yamaska	31 286,35 \$
3.12	Saint-Gérard-Majella	48 758,33 \$
<b>Partie 4</b>	<b>Soutien au développement de projets régionaux</b>	<b>130 000 \$</b>

Le Conseil de la MRC a adopté lors de la séance du 8 mai 2024 les mises à jour des Politiques relatives au FRR, volet 2, en l'occurrence la Politique de soutien aux entreprises (incluant les entreprises d'économie sociale) et la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (RÉSOLUTION 2024-05-137).

Les données de ce rapport sont à jour au 26 juin 2025.

Le bilan financier 2025 pour l'ensemble des interventions du FRR est le suivant :

Revenus

Solde reporté – année 2024 (Tiré du rapport 2024)

830 914,46 \$

Solde disponible

830 914,46 \$

Déboursements/investissements

Sommes réelles versées en 2025

Partie 1 Fonctionnement de la MRC (dans rapport 2024)	0,00 \$
Partie 2 Soutien aux organismes de développement régional	0,00 \$
Partie 3 Soutien au développement de projets municipaux	0,00 \$
Partie 4 Soutien aux projets de développement régionaux	52 843,00 \$
Total	52 843,00 \$

Solde sur engagement

Partie 1 Fonctionnement de la MRC	0.00 \$
Partie 2 Soutien aux organismes de développement régional	0.00 \$
Partie 3 Soutien au développement de projets municipaux	0,00 \$
Partie 4 Soutien aux projets de développement régionaux	0,00 \$
Total	52 843,00 \$

Total des investissements : 52 843,00 \$

Solde de l'enveloppe du FRR au 31 décembre 2024

(Revenus – total des investissements) 778 071,46 \$

## PRIORITÉS D'INTERVENTION

Le Conseil de la MRC, à sa séance du 8 mai 2024, a adopté les priorités d'intervention annuelles 2024-2025 dans le cadre du FRR volet 2 (RÉSOLUTION 2024-05-138).

1. Soutenir et favoriser prioritairement des projets originaux qui proposent des idées novatrices en matière de développement local et régional ;
2. Favoriser l'attraction et la rétention des jeunes, des familles et de la main-d'œuvre dans la région ;
3. Soutenir, diversifier et pérenniser l'activité économique régionale ;
4. Collaborer au développement et à l'amélioration de l'offre de services communautaires, publics, parapublics et municipaux ;
5. Favoriser la mobilité et le développement du transport collectif, actif et alternatif ;

6. Revitaliser et embellir le milieu en misant sur l'histoire de la région et sur son patrimoine bâti et/ou naturel pour développer une fierté régionale distincte ;
7. Placer l'environnement et le développement durable au centre du développement des projets ;
8. Mobiliser et impliquer les citoyennes et citoyens ;
9. Créer des pôles de rassemblement animés, accessibles et invitants ;
10. Favoriser le développement et l'épanouissement des citoyennes et citoyens ;
11. Mettre en valeur les attraits et développer les activités communautaires, touristiques et culturelles ;
12. Développer, bonifier et communiquer l'offre de loisir ;
13. Créer et améliorer l'accès aux services de proximité ;
14. Soutenir le travail de concertation de tous les partenaires du développement social et économique sur le territoire et, le cas échéant, les projets qui en émergent ;
15. Développer le secteur résidentiel et revitaliser certains secteurs.

## LISTE DES PROJETS, DES CONTRATS OU DES MANDATS

Voici la liste des projets, contrats ou mandats octroyés dans le cadre du FRR 2024 :

<b>PARTIE 3 : SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS MUNICIPAUX</b>			
	<b>Subv. accordée entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2025</b>	<b>Somme versée en 2025 sur engagements précédents -EP</b>	<b>Solde sur engagement précédent mars 2025</b>
St-David	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Massueville	0,00 \$	0,00 \$	9 271,10 \$
Saint-Aimé	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Saint-Robert	0,00 \$	0,00 \$	9577,92 \$
Sainte-Victoire	0,00 \$	0,00 \$	25 200,00 \$
Saint-Ours	0,00 \$	0,00 \$	26 600,00 \$
Saint-Roch-De Richelieu	0,00 \$	0,00 \$	800,00 \$
St-Joseph-de-Sorel	0,00 \$	0,00 \$	13 457,96 \$
Sorel-Tracy	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Sainte-Anne-de-Sorel	0,00 \$	0,00 \$	17 992,00 \$
Yamaska	0,00 \$	0,00 \$	14 400,00 \$
Saint-Gérard-Majella	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
MRC PDS	0,00 \$	0,00 \$	3776,22 \$
<b>Total</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>144 106 675,20 \$</b>

**PARTIE 4 : SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS RÉGIONAUX**

Bénéficiaire	Titre du projet, du contrat ou du mandat	P R I O R I T É	Somme réelle versée 2025 pour nouveaux projets	Solde sur engagement 2025	Somme versée des soldes sur engagements précédents mars 2025	Solde sur engagement précédent mars 2025	Total Subv. accordées
<b>Ententes sectorielles</b>							
Entente sectorielle développement valorisation des réseaux multifonctionnels 2022-2026 (fin 2025-03-31)	Tourisme Montérégie	11	0,00 \$	0,00\$	0,00\$	10 000,00\$	Accordé en 2022 15 000,00\$
Regroupement des tables décisionnelles de la Montérégie (RTDM) (soutien à Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM))	Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale 2022-2025 + avenant 2025-2026 (fin 2026-03-31)	14	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	10 000,00 \$	Accordé en 2022 20 000,00\$
Soutien à la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM)	Regroupement des tables décisionnelles de la Montérégie (RTDM) (soutien à Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM))	1	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	15 759,00 \$	Accordé en 2022 49 209,00 \$
Entente sectorielle développement secteur bioalimentaire 2021-2025 + avenant 2025-2026 (Fin 2026-03-31)	MRC Rouville / Expansion PME	3	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	9 231,00 \$	Accordé en 2022 27 693,00 \$
Entente sectorielle développement arts et lettres (CALQ) 2023-2026 (fin 2026-03-31)	MRC Beauharnois	11	0.00 \$	0,00 \$	0,00 \$	10 000,00 \$	Accordé en 2023 20 000,00 \$

**PARTIE 4 : SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS RÉGIONAUX**

Bénéficiaire	Titre du projet, du contrat ou du mandat	P R I O R I T É	Somme réelle versée 2025 pour nouveaux projets	Solde sur engagement 2025	Somme versée des soldes sur engagements précédents mars 2025	Solde sur engagement précédent mars 2025	Total Subv. accordées
Entente sectorielle développement de la forêt 2022-2026 (fin 2026-03-31)	Agence forestière de la Montérégie	3	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	4 800,00 \$	Accordé en 2022 14 400,00 \$
MRC Maskoutain	Entente sectorielle développement meilleure accessibilité au monde agricole par ARTERRE + avenant (fin 2026-03-31)	3	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	5438,00 \$	Accordé en 2022 15 901,00 \$
<b>Projets régionaux</b>							
Symbiose industrielle (dernier versement 2025-06-28)	Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTEI)	1	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	26 246,00 \$	Accordé en 2024 78 740,00 \$
L'Ardoise : L'Étiquette Osez la porter	L'Ardoise, groupe populaire en alphabétisation	4	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	4000,00 \$	Accordé en 2024 20 000,00 \$
Carrefour Moisson Rive-Sud	Ensemble, alimentons la vie!	14	52 843,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	Accordé en 2025 52 843,00 \$
Maison de la musique	Vêpres musicales	11	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	13 147,41 \$	Accordé en 2023 13 147,41 \$
Centre des Arts contemporains du Québec	Centre de création multidisciplinaire en art	11	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	5000,00 \$	Accordé en 2021 25 000,00 \$
<b>Total (uniquement nouveaux décaissements en 2024:</b>			52 843,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	113 621,41 \$	52 843,00 \$

Certains projets approuvés avant 2025 (ex. en 2022 ou 2023) ont reçu leur versement final ou partiel en 2025. Les montants versés en 2025 figurent ici à titre de dépenses réelles effectuées durant l'année visée.

## CONCLUSION

Les initiatives financées par le Fonds régions et ruralité – volet 2 ont joué un rôle clé dans le développement concret des territoires locaux et régionaux au sein de la MRC de Pierre-De Saurel. En privilégiant la concertation, en soutenant activement les municipalités et en mettant en œuvre des projets structurants, la MRC et ses partenaires ont contribué à revitaliser nos communautés et à enrichir la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens.

Ces résultats témoignent de l'engagement collectif envers un développement durable, inclusif et adapté aux réalités de notre milieu. La MRC de Pierre-De Saurel poursuivra ses efforts au cours des prochaines années pour consolider ces acquis et répondre aux priorités établies, dans un esprit de collaboration et d'innovation au service du territoire et de ses communautés.